

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé PACA
à
Madame la Préfète des Hautes Alpes

Gap, le 1^{er} janvier 2021

Objet : Epidémie SARS-Cov-2 – Avis de l'ARS PACA sur la situation épidémiologique et sanitaire des Hautes Alpes

Le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclare l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de contenir la circulation virale.

L'analyse de la situation épidémiologique sur le département des Hautes Alpes sur la période confirme une reprise marquée de l'épidémie SARS-CoV2 avec une circulation plus active du virus caractérisée par la croissance continue des indicateurs.

En effet, à l'échelle départementale :

- Le taux d'incidence pour les Hautes Alpes est de 237 pour 100 000 (à titre d'information et de comparaison le taux national est de 123 et le taux régional de 192)
- Le taux de positivité (nombre de personnes testés positives rapporté au nombre total de personnes testées positives ou négatives sur une période donnée) est de 6,1 pour rappel, il est de 3,4 au niveau régional et 2,8 en France.
- L'augmentation continue des hospitalisations conventionnelles pour les patients atteints du covid 19 au sein des établissements de santé publics et privés se poursuit et s'élève à 130 ; le nombre de patients covid+ hospitalisés dans les services de réanimation est de 7 pour une capacité habituelle autorisée pour le département de 8-, ce qui accroît le taux d'occupation des dits services.
- Il convient de noter que le taux d'incidence pour 100 000 habitants est supérieur à 200 pour la moitié des EPCI pour la semaine 52. et qu'il existe une hausse significative de mortalité tous âges dans les Hautes-Alpes



Ces données sont issues de Santé Publique France.

La situation épidémiologique défavorable du département des Hautes Alpes justifie que des mesures soient prises en vue de contenir la circulation du virus et freiner de nouvelles contaminations



Philippe De Mester